

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 359

18 février 2010

SOMMAIRE

Arkomed	17205	Hydratec SA	17222
Art Press Group S.à r.l.	17224	LDV Management II Meigerhorn II S.C.A.	17210
Barclays Alpheus Investments S.à r.l.	17222	Luton Investments S.A.	17209
Barclays Themis Investments S.à r.l.	17222	Lux-Woodcraft A.G.	17224
Chandela Trust S.à r.l.	17207	MENUISERIE DeLux S.à r.l.	17232
Cofis Luxembourg S.A.	17231	Mission Investment S.A.	17210
Colours Connection Company S.A.	17207	Misys Overseas Investments S.à r.l.	17221
Cuauhtemoc S.A.	17232	MLC Invest S.A.	17211
Diamond Consulting S.A. (House of Dia- monds)	17206	Mon S.A.	17211
Entreprise de charpente Belhomme S.à r.l.	17186	Parfumerie Gehlen S.à.r.l.	17203
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny F S.à r.l.	17208	PHM Holdco 12 S.à r.l.	17225
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny F S.à r.l.	17232	Planalto S.A.	17223
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny PF S.à r.l.	17231	Pneumatex S.A.	17210
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny PF S.à r.l.	17232	Pollux Finance AG	17223
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny P S.à r.l.	17232	Sal. Oppenheim Alternative Asset Mana- gement S.A.	17204
Financière NATELPAU	17186	Sandalfin S.A.	17224
First Data International Luxembourg S.à r.l.	17221	SME Investment Holding S.A.	17212
First Data International Luxembourg S.à r.l.	17221	Société Expresse Conditionnement S.A.	17209
Gehlen Beauté	17204	Soling S.à r.l.	17211
Georue 1	17207	Taranis Securities S.A.	17203
Georue 2	17208	Thermotex S.A.	17210
Hemingway & Partners S.A.	17209	Tial Holding S.A.	17206
		Totem Holdings S.A.	17205
		Tradegro S.à r.l.	17225
		Upsilon Consult S.A.	17204
		Upsilon Consult S.A.	17205
		White Plains Holding S.A.	17204

Entreprise de charpente Belhomme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3273 Bettembourg, 27, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010015727/13.

(100009648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Financière NATELPAU, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.027.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 148.397.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Emmanuel Gras, French citizen, residing at 1-B, rue de la Festingue, Nechin, B-7730 Belgium, here represented by Etienne de Crépy, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal
and

2. Mrs. Geneviève Gras, French citizen, residing at 1-B, rue de la Festingue, Nechin, B-7730 Belgium, here represented by Etienne de Crépy, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that:

I. Mr. Emmanuel Gras et Mrs. Geneviève Gras (the Shareholders) are the shareholders of Financière NATELPAU, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Companies and Companies under number B 148.397, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated July 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2070 dated October 21, 2009 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

II. The Company's share capital is presently set at twenty-four thousand euro (EUR 24,000), represented by twenty-four thousand (24,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) (i) Creation of new classes of shares of the Company, being the class A ordinary shares, the class B preferred shares, the class C preferred shares and the class D preferred shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as restated pursuant to item (6) of this agenda and (ii) re-designation of the existing twenty-four thousand (24,000) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, into twenty-four thousand (24,000) class A ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

(3) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million three thousand euro (EUR 1,003,000) in order to bring the share capital from its present amount of twenty-four thousand euro (EUR 24,000), represented by twenty-four thousand (24,000) class A ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to one million twenty-seven thousand euro (EUR 1,027,000) by the issuance of (i) one million (1,000,000) newly issued class A ordinary shares of the Company, (ii) one thousand (1,000) class B preferred shares of the Company, (iii) one thousand (1,000) class C preferred shares of the Company and (iv) one thousand (1,000) class D preferred shares of the Company, all in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, having such rights and features as set out in the Articles as restated pursuant to item (6) of this agenda.

- (4) Subscription for and payment of the share capital increase specified in item (3) here above.
- (5) Decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme).
- (6) Complete restatement of the Articles so as to reflect the amendments mentioned in items (2) to (5) above, renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.
- (7) Acknowledgement and acceptance of the resignations of Mrs. Céline Pignon and Mr. Carlo Schneider as class B managers of the Company effective as of the date hereof.
- (8) (i) Discharge (quitus) to Mr. Emmanuel Gras and Mrs. Geneviève Gras as class A managers of the Company and Mr. Hervé d'Halluin, Mr. Gérard Hees, Mrs. Céline Pignon and Mr. Carlo Schneider as class B managers of the Company for the performance of their duties from the date of their appointment until the date hereof and (ii) confirmation of the appointments of Mr. Emmanuel Gras and Mrs. Geneviève Gras as class A directors of the Company and Mr. Hervé d'Halluin and Mr. Gérard Hees as class B directors of the Company for a period of three (3) years from the date hereof.
- (9) Appointment of Mrs. Nathalie Gras, Mrs. Elodie Gras and Mrs. Pauline Gras as class B directors of the Company for a period of three (3) years from the date hereof.
- (10) Appointment of L'Alliance Révision S.à r.l. as statutory auditor of the Company for a period of three (3) years from the date hereof.
- (11) Granting of a power of attorney (i) to any director of the Company, each individually, to perform any actions or formalities referred to in the preceding resolutions and any other actions or formalities necessary or useful in relation to the preceding resolutions and (ii) to any employee of 'Pignon & Associates Luxembourg', each individually, to proceed on behalf of the Company with the amendment of the shareholders register of the Company.
- (12) Miscellaneous.

IV. The Shareholders, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create new classes of shares of the Company, being the class A ordinary shares (Class A Ordinary Shares), the class B preferred shares (the Class B Preferred Shares), the class C preferred shares (the Class C Preferred Shares) and the class D preferred shares (the Class D Preferred Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each and which will have such rights and features as set out in the Articles as restated pursuant to the fifth resolution below.

The Shareholders resolve to re-designate the existing twenty-four thousand (24,000) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, into twenty-four thousand (24,000) Class A Ordinary Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount one million three thousand euro (EUR 1,003,000) in order to bring the share capital from its present amount of twenty-four thousand euro (EUR 24,000), represented by twenty-four thousand (24,000) Class A Ordinary Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to one million twenty-seven thousand euro (EUR 1,027,000) by the issuance of (i) one million (1,000,000) newly issued Class A Ordinary Shares, (ii) one thousand (1,000) Class B Preferred Shares, (iii) one thousand (1,000) Class C Preferred Shares and (iv) one thousand (1,000) Class D Preferred Shares, all in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, having such rights and features as set out in the Articles as restated pursuant to the fifth resolution below.

Intervention - Subscription and Payment

Mr. Emmanuel Gras, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred thousand (500,000) newly issued Class A Ordinary Shares having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to five hundred thousand euro (EUR 500,000).

Mrs. Genevieve Gras, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred thousand (500,000) newly issued Class A Ordinary Shares having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to five hundred thousand euro (EUR 500,000).

NOW APPEAR:

Mrs. Nathalie Gras, French citizen, residing at 433B, Avenue de la Marne, F-59700 Marcq-en-Baroeul, France, here represented by Etienne de Crépy, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, by virtue of a power of attorney given under private seal, who declares to subscribe for one thousand (1,000) Class B Preferred Shares

having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to one thousand euro (EUR 1,000).

Mrs. Elodie Gras, French citizen, residing at 4, rue Villandry, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire, France, here represented by Etienne de Crépy, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, who declares to subscribe for one thousand (1,000) Class C Preferred Shares having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to one thousand euro (EUR 1,000).

Mrs. Pauline Gras, French citizen, residing at 549, rue Albert Bailly, Lotissement La Coverie Lot 3, F-59700 Marcq-en-Baroeul, France, here represented by Etienne de Crépy, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, who declares to subscribe for one thousand (1,000) Class D Preferred Shares having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to one thousand euro (EUR 1,000).

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mrs. Nathalie Gras, Mrs. Elodie Gras, and Mrs. Pauline Gras are collectively referred to as the New Subscribers.

The amount of one million three thousand euro (EUR 1,003,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Shareholders and the New Subscribers resolve to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The activity as well as the purpose of the Company remains unchanged.

It results from the report established by L'Alliance Révision S.à r.l., independent auditor in Luxembourg, dated December 11, 2009, that the net asset value of the Company, after the contribution of the amount of EUR 1,003,000, amounts to EUR 965,151.

The conclusions of this report are the following:

"On the basis of our review and tests described above, we do not have any remarks to state on the valuation of assets and liabilities of the Company, and which correspond at least to the number and value of ordinary and preferred shares of the Company to be issued as a Société anonyme."

This report will remain attached to the present deed.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders and the New Subscribers resolve (i) to restate the Articles in their entirety so as to reflect the amendments adopted in the preceding resolutions and (ii) renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall read henceforth as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Financière NATELPAU" (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting and collectively, the General Meetings), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and

other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. Subject to what is stipulated here below, the Company may not give guarantees and pledge, nor transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations or those of any other company, and, generally, for its own benefit or that of any other company or person. Nevertheless, the Company may pledge all or some of its any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any entity in which the Company would hold a participation. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one million twenty-seven thousand euro (EUR 1,027,000), represented by one million twenty-four thousand (1,024,000) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares and, individually, a Class A Ordinary Share), one thousand (1,000) class B preferred shares (the Class B Preferred Shares and, individually, a Class B Preferred Share), one thousand (1,000) class C preferred shares (the Class C Preferred Shares and, individually, a Class C Preferred Share) and one thousand (1,000) class D preferred shares (the Class Preferred D Shares and, individually, a Class D Preferred Share), all in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The rights and obligations attached to each class of shares are set out in the Articles, especially in article 10.1 below.

5.3. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4. In addition to the corporate capital, a share premium reserve account for each class of Shares (the Class Shares Premium Reserve Accounts), into which any premium paid on any share of that class is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Shares, to be denominated by the corresponding letter. The Class Shares Premium Reserve Accounts will constitute freely distributable reserves of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office, in accordance with article 10.2 below. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one (1) Class A Director. If this quorum is not reached, a second meeting of the Board must be convened by means of notices to each Board member by means of registered letters with acknowledgement of receipt sent at least four (4) business days before the second meeting. At the second meeting, the Board can validly deliberate and act only if the above quorum is met or if at least four-fifth (4/5) of the Class B Directors (or all the Class B Directors if their number falls below five (5)) is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented with at least one (1) Class A Director. If no Class A director is present or represented at the meeting, resolutions of the Board are validly taken by at least four-fifth (4/5) of the Class B Directors (or all the Class B Directors if their number falls below five (5)). The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of one (1) Class A Director.

(ii) In the event of absence or of incapacity (death, supervision, or other) of all the Class A Directors, the Company is bound towards third parties by the joint signatures of the four fifths (4/5) of the Class B Directors (or the joint signature of all the Class B Directors if their number falls below five (5)).

(iii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at the General Meetings. The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each Class A Ordinary Share entitles to one (1) vote.

(iii) The Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares and Class D Preferred Shares are non-voting shares as long as they do not represent more than one half of the corporate capital of the Company.

(iv) In any case, each Class B Preferred Share, each Class C Preferred Share and each Class D Preferred Share entitles to one (1) vote in every General Meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares of the Company carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares of the Company;
- the conversion of non-voting preferred shares of the Company into ordinary shares of the Company;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to the corporate object of the Company;
- the issue of convertible bonds by the Company;
- the dissolution of the Company; and
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

(v) The holders of the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares and the Class D Preferred Shares shall have the same voting rights as the holders of the Class A Ordinary Shares at all General Meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends have not been paid or kept available for payment in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

(vi) On the event of the death of the last holder, who shall be an individual and not a corporate body, of Class A Ordinary Shares, all and not part of the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares and the Class D Preferred Shares shall automatically be converted into the corresponding number of Class A Ordinary Shares, without prejudice to the financial rights previously accrued by the holders of preferred shares.

(vii) Save where they have voting right, no account shall be taken of Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares and Class D Preferred Shares in determining the conditions as to quorum and majority at General Meetings.

10.2. Appointment of the directors by the General Meeting

(i) If the Board is composed of 3 (three) members, the Board will be composed of at least one and not more than two class A directors (collectively the Class A Directors and individually a Class A Director) and at least one and not more than two class B directors (collectively the Class B Directors and individually a Class B Director).

(ii) Each holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to propose candidates suitable to be elected as Class A Directors and Class B Directors. Class A Directors and Class B Directors can only be appointed in General Meetings by the holders of Class A Ordinary Shares, unless holders of the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares and the Class D Preferred Shares have the same voting rights as the holders of the Class A Ordinary Shares as pursuant to article 10.1. (v) above.

If the Board is composed of more than 3 (three) members, in addition to the provisions of paragraph (1) above, the Board will be composed of at least one and not more than two Class A Directors and all remaining directors shall be Class B Directors.

10.3. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Tuesday of June of each year at 3.00 pm. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

14.4. In case of a distribution of dividends under the conditions prescribed by articles 14.2 or 14.3 above, each Class B Preferred Share entitles to a preferential and cumulative dividend corresponding, for any given financial year, to 1% of the nominal value of the Class B Preferred Shares, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of any surplus profits.

14.5. In case of a distribution of dividends under the conditions prescribed by articles 14.2 or 14.3 above, each Class C Preferred Share entitles to a preferential and cumulative dividend corresponding, for any given financial year, to 1% of the nominal value of the Class C Preferred Shares, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of any surplus profits.

14.6. In case of a distribution of dividends under the conditions prescribed by articles 14.2 or 14.3 above, each Class D Preferred Share entitles to a preferential and cumulative dividend corresponding, for any given financial year, to 1% of the nominal value of the Class D Preferred Shares, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of any surplus profits.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in the following order:

1) a preferential right to the reimbursement of the contribution, including premium paid on the corresponding Class Shares Premium Reserve Accounts, for each holder of the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares and the Class D Preferred Shares,

2) the reimbursement of the contribution for each holder of Ordinary Class A Shares (pro rata to their respective holding of Class A Shares) until the cumulative amount distributed to such holders of Class A Shareholders pursuant to this clause amounts to full reimbursement of the contribution including premium paid on the Class A Shares Premium Reserve Account; and

3) in proportion to the shares held by each of the shareholders.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Shareholders and the New Subscribers resolve to acknowledge and accept the resignations of Mrs. Céline Pignon and Mr. Carlo Schneider as class B managers of the Company effective as of the date hereof.

Seventh resolution

The Shareholders and the New Subscribers resolve (i) to grant discharge (quitus) to Mr. Emmanuel Gras and Mrs. Geneviève Gras as class A managers of the Company and to Mr. Hervé d'Halluin, Mr. Gérard Hees, Mrs. Céline Pignon and Mr. Carlo Schneider as class B managers of the Company for the performance of their duties from the date of their appointment until the date hereof and (ii) to confirm the appointments of Mr. Emmanuel Gras and Mrs. Geneviève Gras

as class A directors of the Company and of Mr. Hervé d'Halluin and Mr. Gérard Hees as class B directors of the Company for a period of three (3) years from the date hereof.

Eighth resolution

The Shareholders and the New Subscribers resolve to appoint the following persons as class B directors of the Company for a period of three (3) years from the date hereof:

- Mrs. Nathalie Gras, born on February 7, 1964 in Roubaix, France, residing at 433B, Avenue de la Marne, F-59700 Marcq-en-Baroeul, France;

- Mrs. Elodie Gras, born on August 2, 1965 in Roubaix, residing at 4, rue Villandry, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire, France; and

- Mrs. Pauline Gras, born on February 9, 1969 in Croix, France, residing at 549, rue Albert Bailly, Lotissement La Couverie Lot 3, F-59700 Marcq-en-Baroeul, France.

Ninth resolution

The Shareholders and the New Subscribers resolve to appoint L'Alliance Révision S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 46.498 as the Company's statutory auditor effective as of the date hereof for a period of three (3) years from the date hereof.

Tenth resolution

The Shareholders and the New Subscribers resolve to empower and authorise (i) any director of the Company, each individually, in the name and on behalf of the Company, to perform any actions or formalities referred to in the preceding resolutions and any other actions or formalities necessary or useful in relation to the preceding resolutions and (ii) any employee of 'Pignon & Associates Luxembourg', each individually, to proceed on behalf of the Company with the amendment of the shareholders register of the Company.

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 2,800.- (two thousand eight hundred euro).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M. Emmanuel Gras, citoyen français, résidant à 1-B, rue de la Festingue, Nechin B-7730, Belgique,

Ici représenté par Etienne de Crépy, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Mme Geneviève Gras, citoyenne française, résidant à 1-B, rue de la Festingue, Nechin B-7730, Belgique,

Ici représentée par Etienne de Crépy, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. M. Emmanuel Gras et Mme Geneviève Gras (les Associés) sont les associés de Financière NATELPAU, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.397, constituée conformément à un acte passé par Maître Henri Hellinckx, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2070 daté du 21 octobre 2009 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000), représenté vingt-quatre mille (24.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) (i) Création de nouvelles classes de parts sociales de la Société, soit les parts sociales ordinaires de classe A, les parts sociales préférentielles de classe B, les parts sociales préférentielles de classe C et les parts sociales préférentielles de classe D, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que reformulés suivant le point 6. du présent ordre du jour et (ii) redésignation des vingt-quatre mille (24.000) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en vingt-quatre mille (24.000) parts sociales ordinaires de classe A, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

(3) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million trois mille euros (EUR 1.003.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000), représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales ordinaires de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un million vingt-sept mille euros (EUR 1.027.000), par l'émission de (i) un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales ordinaires de classe A de la Société, (ii) mille (1.000) parts sociales préférentielles de classe B de la Société, (iii) mille (1.000) parts sociales préférentielles de classe C de la Société et (iv) mille (1.000) parts sociales préférentielles de classe D de la Société, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les droits et obligations établis dans les Statuts tel que reformulés suivant le point 6. du présent ordre du jour.

(4) Souscription et libération de l'augmentation du capital social telle que mentionnée au point (3) ci-dessus.

(5) Décision de modifier la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

(6) Refonte complète des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées aux points (2) à (5) ci-dessus, renumérotation des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts.

(7) Constatation et acceptation de la démission de Mme Céline Pignon et de M. Carlo Schneider en tant que gérants de classe B de la Société à partir de la date des présentes.

(8) (i) Décharge (quitus) à M. Emmanuel Gras et à Mme Geneviève Gras en tant que gérants de classe A de la Société et à M. Hervé d'Halluin, M. Gérard Hees, Mme Céline Pignon et M. Carlo Schneider en tant que gérants de classe B de la Société pour l'exécution de leurs mandats depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes et (ii) confirmation de la nomination de M. Emmanuel Gras et Mme Geneviève Gras en tant qu'administrateurs de classe A de la Société et de M. Hervé d'Halluin et M. Gérard Hees en tant qu'administrateurs de classe B de la Société pour une période de trois (3) ans à partir de la date des présentes.

(9) Nomination de Mme Nathalie Gras, Mme Elodie Gras et Mme Pauline Gras en tant qu'administrateurs de classe B de la Société pour une période de trois (3) ans à partir de la date des présentes.

(10) Nomination de L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période de trois (3) ans à partir de la date des présentes.

(11) Octroi d'une procuration (i) à tout administrateur de la Société, chacun individuellement, afin d'effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires ou utiles en relation avec les résolutions précédentes et (ii) à tout employé de "Pignon & Associates Luxembourg", chacun individuellement, afin de procéder, au nom et pour compte de la Société, à la modification du registre des actionnaires de la Société.

(12) Divers.

IV. Les Associés, agissant à travers leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocations, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer de nouvelles classes de parts sociales de la Société, soit les parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), les parts sociales préférentielles de classe B (les Parts Sociales Préférentielles de Classe B), les parts sociales préférentielles de classe C (les Parts Sociales Préférentielles de Classe C) et les parts sociales préférentielles de classe D (les Parts Sociales Préférentielles de Classe D), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que reformulés suivant la cinquième résolution ci-dessous.

Les Associés décident de renommer les vingt-quatre mille (24.000) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en vingt-quatre mille (24.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million trois mille euros (EUR 1.003.000), afin de porter le capital social de son présent montant de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000), représenté par vingt-quatre mille (24.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un million vingt-sept mille euros (EUR 1.027.000), par l'émission de (i) un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A, (ii) mille (1.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, (iii) mille (1.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et (iv) mille (1.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les droits et obligations établis dans les Statuts tel que reformulés suivant la cinquième résolution ci-dessous.

Souscription - Libération

M. Emmanuel Gras, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent mille (500.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A nouvellement émises ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000).

Mme Geneviève Gras, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent mille (500.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A nouvellement émises ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000).

COMPARAISSENT A PRESENT:

Mme Nathalie Gras, citoyenne française, résidant au 433B, Avenue de la Marne, F-59700 Marcq-en-Baroeul, France, ici représentée par Etienne de Crépy, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire à mille (1.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de mille euros (EUR 1.000).

Mme Elodie Gras, citoyenne française, résidant au 4, rue Villandry, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire, ici représentée par Etienne de Crépy, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire à mille (1.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de mille euros (EUR 1.000).

Mme Pauline Gras, citoyenne française, résidant au 549, rue Albert Bailly, Lotissement La Coverie Lot 3, F-59700 Marcq-en-Baroeul, ici représentée par Etienne de Crépy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire à mille (1.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de mille euros (EUR 1.000).

Mme Nathalie Gras, Mme Elodie Gras et Mme Pauline Gras sont ensemble désignées comme les Nouveaux Souscripteurs.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Le montant de un million trois mille euros (EUR 1.003.000) sera alloué au compte capital social de la Société, et est à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Les Associés et les Nouveaux Souscripteurs décident de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes.

Il résulte d'un rapport établi par L'Alliance Révision S.à r.l., réviseur indépendant à Luxembourg, en date du 11 décembre 2009 que la valeur nette de la Société est, après apport du montant de EUR 1.003.000, égale à EUR 965.151.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des actifs et passifs de la Société, qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des actions ordinaires et préférentielles à émettre par la Société anonyme.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

Cinquième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, les Associés et les Nouveaux Souscripteurs décident (i) de refondre les Statuts dans leur intégralité afin de refléter les modifications adoptées dans les précédentes résolutions et (ii) de renumérotter les Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Financière NATELPAU» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale ou collectivement, les Assemblées Générales), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. Sous réserve de ce qui est dit ci-après, la Société ne peut consentir des garanties ni nantir, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations ou celles de toute autre société ou, de manière générale, en sa faveur ou en faveur de toute autre société ou personne. La Société pourra toutefois nantir tout ou partie de tous titres, actions ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, ou plus généralement, de toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité dans laquelle la Société détiendrait une participation. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à un million vingt-sept mille euros (EUR 1.027.000), représenté par un million vingt-quatre mille (1.024.000) actions ordinaires de classe A (les Actions Ordinaires de Classe A et individuellement, une Action Ordinaire de Classe A), mille (1.000) actions préférentielles de classe B (les Actions Préférentielles de Classe B et individuellement, une Action Préférentielle de Classe B), mille (1.000) actions préférentielles de classe C (les Actions Préférentielles de Classe C et individuellement, une Action Préférentielle de Classe C) et mille (1.000) actions préférentielles de classe D (les Actions Préférentielles de Classe D et individuellement, une Action Préférentielle de Classe D), toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les droits et obligations attachés à chacune des classes d'actions sont établis dans les Statuts, particulièrement dans l'article 10.1 ci-dessous.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4. En plus du capital social, un compte de réserve de prime d'émission pour chaque classe d'Actions (les Comptes de Réserve de Prime d'Emission de Classe), sur lesquels est versée toute prime payée pour toute action. Toute prime d'émission payée pour la souscription d'une Action d'une classe spécifique à son émission sera affectée au compte de

réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique d'Actions. Les Comptes de Réserve de Prime d'Emission de Classe constitueront des réserves de la Société librement distribuables.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat, selon les dispositions de l'article 10.2 ci-dessous. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un Administrateur de Classe A est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde réunion du Conseil doit être convoquée par lettres recommandées avec accusé de réception envoyées à chaque membre du

Conseil quatre (4) jours au moins avant la seconde réunion. Lors de cette seconde réunion, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si le quorum ci-dessus est atteint ou si au moins quatre cinquième (4/5) des Administrateurs de Classe B (ou tous les Administrateurs de Classe B si leur nombre est inférieur à cinq (5)) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés avec obligatoirement la voix d'un (1) Administrateur de Classe A. Si aucun Administrateur de Classe A n'est présent ou représenté lors de la réunion, les décisions du Conseil seront valablement prises aux quatre cinquième (4/5) des voix des Administrateurs de Classe B (ou par tous les Administrateurs de Classe B si leur nombre est inférieur à cinq (5)).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un (1) Administrateur de Classe A.

(ii) En cas d'absence ou d'incapacité (décès, tutelle, ou autre) de l'ensemble des Administrateurs de Classe A, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes des quatre cinquième (4/5) des Administrateurs de Classe B (ou par la signature conjointe de tous les Administrateurs de Classe B si leur nombre est inférieur à cinq (5)).

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à un (1) vote.

(iii) Les Actions Préférentielles de Classe B, les Actions Préférentielles de Classe C et les Actions Préférentielles de Classe D sont des actions sans droit de vote pour autant qu'elles ne représentent pas plus de la moitié du capital social de la Société.

(iv) Dans tous les cas, chaque Action Préférentielle de Classe B, Action Préférentielle de Classe C et Action Préférentielle de Classe D donne droit à un (1) vote dans toute Assemblée Générale appelée à se prononcer sur:

- l'émission de nouvelles actions de la Société jouissant de droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote de la Société;
- la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote de la Société en actions ordinaires de la Société;

- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles par la Société;
- la dissolution anticipée de la Société; et
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

(v) Les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B, d'Actions Préférentielles de Classe C et d'Actions Préférentielles de Classe D auront le même droit de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A dans toutes les Assemblées Générales, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les dividendes privilégiés et récupérables n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où les dividendes auront été intégralement récupérés.

(vi) En cas de décès du dernier détenteur, personne physique et non personne morale, des Actions Ordinaires de Classe A, la totalité et non pas une partie des Actions Préférentielles de Classe B, des Actions Préférentielles de Classe C et des Actions Préférentielles de Classe D seront automatiquement converties en Actions Ordinaires de Classe A, sous réserve des droits financiers accumulés antérieurement au bénéfice des détenteurs des actions préférentielles.

(vii) Hormis le cas où un droit de vote leur est reconnu, il n'est pas tenu compte des Actions Préférentielles de Classe B, des Actions Préférentielles de Classe C et des Actions Préférentielles de Classe D pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans les Assemblées Générales.

10.2. Nomination des administrateurs par l'Assemblée Générale

(i) Si le Conseil est composé de 3 (trois) membres, le Conseil sera composé d'au moins 1 (un) mais pas plus de 2 (deux) administrateurs de classe A (collectivement, les Administrateurs de Classe A et individuellement un Administrateur de Classe A) et d'au moins 1 (un) mais pas plus de 2 (deux) administrateurs de classe B (collectivement, les Administrateurs de Classe B et individuellement un Administrateur de Classe B).

(ii) Chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Classe A est autorisé à proposer des candidats susceptibles d'être élus comme Administrateurs de Classe A et Administrateurs de Classe B. Les Administrateurs de Classe A et les Administrateurs de Classe B ne peuvent être nommés lors des Assemblées Générales que par les détenteurs des Actions Ordinaires de Classe A, à moins que les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B, d'Actions Préférentielles de Classe C et d'Actions Préférentielles de Classe D aient les mêmes droits de vote que les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A en vertu de l'article 10.1. (v) ci-dessus.

(iii) Si le Conseil est composé de plus de 3 (trois) membres, en sus des dispositions du paragraphe (1) ci-dessus, le Conseil sera composé d'au moins 1 (un) mais pas plus de 2 (deux) Administrateurs de Classe A et tous les autres administrateurs seront des Administrateurs de Classe B.

10.3. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

14.4. En cas de distribution de dividendes aux conditions établies par les articles 14.2 ou 14.3 ci-dessus, chaque Action Préférentielle de Classe B confère le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant, pour un exercice social considéré, à 1% de la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe B sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices.

14.5. En cas de distribution de dividendes aux conditions établies par les articles 14.2 ou 14.3 ci-dessus, chaque Action Préférentielle de Classe C confère le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant, pour un exercice social considéré, à 1% de la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe C sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices.

14.6. En cas de distribution de dividendes aux conditions établies par les articles 14.2 ou 14.3 ci-dessus, chaque Action Préférentielle de Classe D confère le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant, pour un exercice social

considéré, à 1% de la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe D sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires dans l'ordre suivant:

1) un droit privilégié au remboursement de l'apport, en ce compris la prime versée sur les Comptes de Réserve de Prime d'Emission de Classe pour chaque détenteur d'Actions Préférentielles de Classe B, d'Actions Préférentielles de Classe C, et d'Actions Préférentielles de Classe D, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation,

2) le remboursement de l'apport pour chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Classe A (pro rata sa détention d'Actions de Classe A) jusqu'à ce que le montant cumulatif distribué à ces détenteurs d'Actions de Classe A en vertu de cette clause s'élève au remboursement intégral de l'apport en ce compris la prime versée sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe A, et

3) proportionnellement aux actions détenues par chacun des actionnaires.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Sixième résolution

Les Associés et les Nouveaux Souscripteurs décident de constater et d'accepter la démission de Mme Céline Pignon et M. Carlo Schneider en tant que gérants de classe B de la Société à partir de la date des présentes.

Septième résolution

Les Associés et les Nouveaux Souscripteurs décident (i) de donner décharge (quitus) à M. Emmanuel Gras et Mme Geneviève Gras en tant que gérants de classe A de la Société et à M. Hervé d'Halluin, M. Gérard Hees, Mme Céline Pignon et M. Carlo Schneider en tant que gérants de classe B de la Société depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes et (ii) de confirmer la nomination de M. Emmanuel Gras et Mme Geneviève Gras en tant qu'administrateurs de classe A de la Société et de M. Hervé d'Halluin et M. Gérard Hees en tant qu'administrateurs de classe B de la Société pour une période de trois (3) ans à partir de la date des présentes.

Huitième résolution

Les Associés et les Nouveaux Souscripteurs décident de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de classe B de la Société pour une période de trois (3) ans à partir de la date des présentes:

- Mme Nathalie Gras, née le 7 février 1964 à Roubaix, France, résidant au 433B, Avenue de la Marne, F-59700 Marcq-en-Baroeul, France;

- Mme Elodie Gras, née le 2 août 1965 à Roubaix, France, résidant au 4, rue Villandry, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire; et

- Mme Pauline Gras, née le 9 février 1969 à Croix, France, résidant au 549, rue Albert Bailly, Lotissement La Coverie Lot 3, F-59700 Marcq-en-Baroeul.

Neuvième résolution

Les Associés et les Nouveaux Souscripteurs décident de nommer L'Alliance Révision S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.498 en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période de trois (3) ans à partir de la date des présentes.

Dixième résolution

Les Associés et les Nouveaux Souscripteurs décident de donner pouvoir et d'autoriser (i) tout administrateur de la Société, chacun individuellement, afin d'effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires ou utiles en relation avec les résolutions précédentes et (ii) tout employé de «Pignon & Associates Luxembourg», chacun individuellement, afin de procéder, au nom et pour compte de la Société, à la modification du registre des actionnaires de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.800,- (deux mille huit cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55249. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010014899/953.

(100008652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Parfumerie Gehlen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 22, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 26.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010015750/13.

(100009795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Taranis Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.146.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 janvier 2010, les mandats des Administrateurs Mme Romaine FAUTSCH (Administrateur classe A), M. Jean BODONI (Administrateur classe A et Président), M. Fabrizio RONDANELLI (Administrateur classe A), M. Pierre MALEVEZ (Administrateur classe B), M. André LECOQ (Administrateur classe B) et M. Eric LEVERNOY (Administrateur classe B) ont été renouvelés pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011 et le mandat du Réviseur Indépendant DELOITTE S.A., Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour: TARANIS SECURITIES S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2010016107/18.

(100009973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Gehlen Beauté, Société Anonyme.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 51, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 26.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010015753/13.

(100009809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

White Plains Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 64.326.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010016097/14.

(100009630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Upsilon Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 70.951.

Le bilan au 31 décembre 2006 de la société UPSILON CONSULT S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010016101/15.

(100009643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Sal. Oppenheim Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.098.

Auszug aus der Beschlussfassung des Verwaltungsrats vom 17. Dezember 2009

Christopher Freiherr von Oppenheim wird für die Dauer seines Mandats als Verwaltungsratsmitglied als Vorsitzender des Verwaltungsrats ernannt. Beide Mandate laufen somit anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 aus.

Unterschriften.

Référence de publication: 2010016150/12.

(100009439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Upsilon Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 70.951.

Le bilan au 31 décembre 2005 de la société UPSILON CONSULT S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010016102/15.

(100009645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Arkomed, Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 33, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 141.679.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2009 décide

- le renouvellement du mandat de l'administrateur, Monsieur Armin KOEGEL, demeurant professionnellement 33, Am Bounert, L-6975 Rameldange et ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2015

- le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de FINPART sa, 7A, Am Brill, L-3961 Ehlange-sur-Mess et ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2015

Pour ARKOMED

Signature

Référence de publication: 2010016105/14.

(100009987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Totem Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 14.560.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2007, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A., KOFFOUR S.A. et Me Gérard de CERJAT, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Par décision du Conseil d'administration du 13 avril 2007, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TOTEM HOLDINGS S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86.086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TOTEM HOLDINGS S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TOTEM HOLDINGS S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour: TOTEM HOLDINGS S.A., Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2010016106/25.

(100009979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Tial Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.850.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2009, les mandats des administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 19 août 2009, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TIAL HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86.086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TIAL HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TIAL HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour: TIAL HOLDING S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2010016108/27.

(100009971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Diamond Consulting S.A. (House of Diamonds), Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 89.225.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 mai 2009.

Résolution:

1. Acceptation de la reconduction du mandat de l'administrateur-délégué suivant:
 - a. Madame Jeanne Rassel demeurant à L-5874 Hesperange, 6, rue Adolphe Reding
2. Acceptation de la reconduction des mandats des administrateurs suivants:
 - a. Madame Jeannine Rassel demeurant à L-5874 Hesperange, 6, rue Adolphe Reding
 - b. Madame Isabelle Mousset-Lutz demeurant à L-3855 Schifflange, 26A, cité E. Mayrisch
 - c. Monsieur Marc Heynen demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 129, rue Jean-Pierre Michels
3. Acceptation de la démission de Madame Isabelle Mousset-Lutz comme administrateur-délégué
4. La reconduction du mandat de Monsieur René Moris demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert en tant que commissaire aux comptes est acceptée
5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué ainsi que du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour la société

Jeanne Rassel

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010016116/26.

(100009819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Chandela Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.835.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 décembre 2009, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- La démission de Monsieur Martin PUGH de son mandat de gérant de la Société a été acceptée.
- Monsieur Alain TRAN, employé privé, né à Morges (Suisse), le 16 juillet 1981 résidant professionnellement au 3, rue Ami-Lullin, CH-1211 Geneva 3 (Suisse) a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHANDELA TRUST S.À.R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016109/16.

(100009403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Colours Connection Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.677.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1^{er} décembre 2009

1. Les Administrateurs et Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2014.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant au 53bte7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.
- Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Commissaire:

- STRATEGO INTERNATIONAL SARL, avec siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Dominique FONTAINE

Référence de publication: 2010016111/18.

(100009717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Georue 1, Société Anonyme.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 150.721.

Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 2010

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme "GEORUE 1" du 19 janvier 2010 que:

- 1) Mesdames Tessy GOEDERT, Annette GOEDERT-STOFFEL et Monsieur Jean-Claude LUCIUS ont été révoqués de leur fonction d'administrateur;
- 2) Madame Tessy GOEDERT a été révoquée de sa fonction d'administrateur-délégué;
- 3) La société "SWL S.à r.l." a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Le nouveau conseil d'administration mis en place est le suivant:
 - Madame Tessy GOEDERT, pharmacienne, née à Luxembourg, le 11 mai 1969, demeurant à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,
 - Madame Annette GOEDERT-STOFFEL, pharmacienne, née à Luxembourg, le 6 mars 1938 demeurant professionnellement à L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé,
 - Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

5) La société à responsabilité limitée "SWL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.782, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société

6) Madame Tessy GOEDERT, préqualifiée, a été nommé aux fonctions:

- de Président du Conseil d'Administration, et
- d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

7) Il est expressément déclaré que les administrateurs, l'administrateur-délégué et le commissaire aux comptes sont nommés avec effet rétroactif au 28 décembre 2009 et que leur mandats respectifs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010016124/32.

(100009355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Georue 2, Société Anonyme.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 150.727.

Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 2010

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme "GEORUE 2" du 19 janvier 2010 que:

1) Mesdames Tessy GOEDERT, Annette GOEDERT-STOFFEL et Monsieur Jean-Claude LUCIUS ont été révoqués de leur fonction d'administrateur;

2) Madame Annette GOEDERT-STOFFEL a été révoquée de sa fonction d'administrateur-délégué;

3) La société "SWL S.à r.l." a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4) Le nouveau conseil d'administration mis en place est le suivant:

- Madame Tessy GOEDERT, pharmacienne, née à Luxembourg, le 11 mai 1969, demeurant à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

- Madame Annette GOEDERT-STOFFEL, pharmacienne, née à Luxembourg, le 6 mars 1938 demeurant professionnellement à L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé,

- Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

5) La société à responsabilité limitée "SWL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.782, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société

6) Madame Annette GOEDERT-STOFFEL, préqualifiée, a été nommé aux fonctions:

- de Président du Conseil d'Administration, et
- d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

7) Il est expressément déclaré que les administrateurs, l'administrateur-délégué et le commissaire aux comptes sont nommés avec effet rétroactif au 28 décembre 2009 et que leur mandats respectifs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010016126/32.

(100009422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017444/10.

(100011446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Hemingway & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.950.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 décembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Référence de publication: 2010016128/17.

(100009705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Luton Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 50.000.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.696.

—
EXTRAIT

En date du 27 août 2009, l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de David John Rowland, en tant qu'administrateur A, est acceptée avec effet immédiat.
- Graham John Robeson, avec adresse au The Old Vicarage, East Ruston, Norwich, Norfolk, NR12 9HN, est élu nouvel administrateur A de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes 2009.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010016131/17.

(100009976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Société Expresse Conditionnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 55.650.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Madame Danielle SCHROEDER, adresse professionnelle au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Monsieur Antoine HIENTGEN, adresse professionnelle au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et la société FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Le mandat d'Administrateur-Délégué de la société FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est renouvelé pour une période de 6 ans.

La société HRT REVISION, siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la SOCIETE EXPRESSE CONDITIONNEMENT S.A.

Référence de publication: 2010016140/18.

(100009946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

LDV Management II Meigerhorn II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.072.

—
Extrait des résolutions des actionnaires

Suite aux résolutions des actionnaires de la société prise en date du 16 novembre 2009, il a été décidé:

- de nommer Monsieur Grégory Noyen, né le 22 janvier 1980 à Liège (Belgique), et résidant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) et Monsieur Antoine Lam-Chok, né le 21 août 1965 à Port Louis (Ile Maurice), et résidant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X7LX Londres (Grande-Bretagne), en qualité de membres du conseil de surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013, en remplacement de Messieurs Franck RUIIMY et Ely Michel Ruimy.

- de renouveler le mandat de Monsieur Jacques Ruimy en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resolutions of shareholders of the Company dated November 16, 2009, it has been decided:

- to appoint Mr Gregory Noyen, born on 22nd January 1980 in Liège (Belgium), and residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg) and Mr Antoine Lam-Chok, born on 21st August 1965 in Port Louis (Mauritius), and residing professionally at 1 Knightsbridge SW1X 7LX London (United Kingdom), as members of the Supervisory Board of the Company until the annual general meeting approving the annual accounts of the Company as of December 31st, 2013, in replacement of Mr Franck RUIIMY and Mr Ely Michel Ruimy.

- to reconduct the mandate of Mr Jacques Ruimy as member of the Supervisory Board of the Company until the annual general meeting approving the annual accounts of the Company as of December 31st, 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010016132/27.

(100009349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Mission Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.324.

—
EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 31 décembre 2009 la démission des quatre administrateurs de catégorie A en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Sébastien Gravière et Michaël Zianveni, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.A R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010016134/12.

(100010084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Pneumatex S.A., Société Anonyme,
(anc. Thermotex S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 71.207.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2010

L'assemblée générale prend acte:

du changement d'adresse de Monsieur Claude Bulthez, né le 9 septembre 1951 à Liège (Belgique), nouvelle adresse 5, Rue de Hamel B-5340 Gesves (Belgique).

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2010016138/13.

(100009730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

MLC Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.716.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 15 janvier 2010

L'Assemblée Générale de la société anonyme MLC INVEST S.A. a pris la résolution suivante:

1. l'Assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société CD SERVICES SARL, et de nommer la société THE CLOVER SA, ayant son siège social à L-4963 CLEMENCY, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010016135/12.

(100009682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Mon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 65.771.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2010

Les actionnaires de la société MON S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société le 15 janvier 2010, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

La démission avec effet immédiat de:

- Madame Elisabeth Weis, administrateur de société, demeurant à L-1211 Luxembourg-Bonnevoie, 99, boulevard Baden-Powell

de son poste d'administrateur de la société est accepté à l'unanimité

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Madame Viviane Weis, administrateur de société, née le 3 août 1967 à Luxembourg, demeurant à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Op den Rousen

au poste d'administrateur pour une durée de trois ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2013.

Strassen, le 15 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010016136/22.

(100009362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Soling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.880.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 janvier 2010

- La société Gulf Merchant Bank Limited, avec siège social au Level 22, Emirates Towers, Dubai, Emirats Arabes Unis est élue par l'associé unique en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010016139/16.

(100010168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

SME Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 21, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 150.686.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of December.

Before the undersigned Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) Van Heukelom Pretium Management S.A. having its registered office at 21, rue des Prés, L-8147 Bridel; the number of the Registre de Commerce et des Sociétés is still pending.

here represented by Vincent de Rycke, independent, residing professionally in Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Konifair Investments S à.r.l. having its registered office at 49, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; the number of the Registre de Commerce et des Sociétés is still pending.

here represented by Vincent de Rycke, independent, residing professionally in Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) Perspectiva Sa.r.l. having its registered office at 7, rue de l'Ecole, L-5716 Aspelt, Grand Duchy of Luxembourg; the number of the Registre de Commerce et des Sociétés is B -144.227.

here represented by Vincent de Rycke, independent, residing professionally in Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) Daritos Sa.r.l. having its registered office at 34, Maison, L-9943 Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg; the number of the Registre de Commerce et des Sociétés is B - 120.586.

here represented by Vincent de Rycke, independent, residing professionally in Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

5) Mrs. Lital Paula J. Raeymaeckers born on 6 June 1979 in Antwerp, Belgium with identity card number 590-2389785-22 having her address at Theofiel Rijnlaan, 26, 2640 Mortsel, Belgium.

here represented by Vincent de Rycke, independent, residing professionally in Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "SME Investment Holding S.A.".

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty hereof.

Art. 3. The company may perform all transactions pertaining to the taking of participating interests in enterprises and companies of all kinds, in Luxembourg or abroad, in whatsoever form as well as the administration, the management, the control and development of these participating interests. It may in addition perform the acquisition of any securities, participation, contribution, subscription, firm purchase or option to purchase or otherwise, including the acquisition, management and turning to account of any patents and licenses, as well as all and any operations directly or indirectly relating to its corporate purpose, in particular through the borrowing of funds with or without surety and in all or any currencies, through the issuance of bonds which may likewise be convertible and/or subordinate and of notes, and through the granting of loans or guarantees to companies in which it shall have taken a participating interest.

The Company shall carry on any industrial, commercial or financial operations, any transaction in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In General the Company may carry out any transaction and make any investment, which it considers necessary or useful to fulfill or develop its business purpose, permitted to Luxembourg Companies under the act of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "Law").

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the

nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 150.000.-), represented by ONE THOUSAND FIVE HUNDRED (1.500) shares with a par value of ONE HUNDRED (100.-) each.

There will be two types of shares:

- a) 1,425 A Shares: these shares are ordinary shares; and
- b) 75 B Shares: these shares are preference shares without voting rights. The B shares without voting right give the right to a privileged dividend of 5 % (five percent) of the nominal value of the shares.

The authorized capital of the Company is fixed at TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 2.500.000.-).

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a unanimous resolution of the shareholders.

Art. 6. The shares shall be in registered form. The registered shares shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

A transfer of a share may be performed upon the terms and conditions determined in advance by the shareholders. The transfer shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Upon the terms and conditions determined by the Board of Directors, the Company may buy-back its own shares.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of June at 2:00 PM. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorums and delays required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each A Share is entitled to one vote and each B Share does not have any right to vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another shareholder as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by unanimous decision of all shareholders. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail or by handing out a personal signed receipt at least twenty-one days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of Law. If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who do not need to be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders into two classes A and B, at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by unanimous resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the shareholders should meet and should elect, by majority vote, a director to fill such vacancy.

Art. 12. The Board of Directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The chairman will ensure that the draft minutes of the meetings will be circulated within 7 days to the other directors for their approval and signatures. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice, setting forth the agenda, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least three business days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg. The Board of Directors can deliberate or act validly only if all directors are present or represented by proxy at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In respect of any matters directly or indirectly connected to intellectual properties, the decisions shall be passed by unanimous decision of all directors.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by all directors.

Art. 14. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by Law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

Art. 15. The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company's (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 16. The Company will be bound by the joint signatures of any A director of the Company together with any B director of the Company.

Art. 17. The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine their office term and fees.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the 1st day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by Law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the Law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 20. The Company may at any time be dissolved by an unanimously approved decision of all the shareholders. Should the Company be voluntarily liquidated, then this liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the Law. In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

After payment or after the creation of sufficient provisions for all the debts, the liquidation proceeds will serve first for the reimbursement of the contribution of the B shares without voting rights, the balance will be distributed equally between the A and B shares.

The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in accordance with the provisions of the Law.

Art. 21. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the unanimous approval of all shareholders.

Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Transitional Dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

3) The first Chairman of the Board of Directors may be appointed by the general meeting

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

	Type of Shares	Quantity
Van Heukelom Pretium		
Management SA	A Shares	675
Konifair Investments S a.r.l.	A Shares	225
Perspectiva S a.r.l.	A Shares	225
Daritos S a.r.l.	A Shares	225
Mrs. Lital Raeymaeckers	A Shares	75
Van Heukelom Pretium		
Management SA	B Shares	75
Total:		1.500

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of one hundred and fifty thousand euros (EUR 150.000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2.500.-.

General Meeting of Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

First resolution

The Meeting elected as the following persons as chairman and directors:

A Director and Chairman:

Mrs. Lital Paula J. Raeymaeckers born on 6 June 1979 in Antwerp, Belgium having her address at Theofiel Rijnlaan, 26, 2640 Mortsel, Belgium.

A Directors:

Linda Van Heukelom, born on 14 April 1957 in Wilrijk, Belgium and professional resident at Van Putlei, 11, 2018 Antwerpen, Belgium

Henk Kuijt, born on 11 August 1958 in Enschede, the Netherlands and professional resident at Van Putlei, 11, 2018 Antwerpen, Belgium

B Directors:

Pierre Delandmeter, born on 26 March 1959 in Uccle (Belgium) and professional resident at 8-10 Avenue Marie Therese, L-2132 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

Vincent de Rycke, born on 22 March 1973 in Gent (Belgium) and professional resident at 34, Maison, L-9943 Hautbellain (Grand-Duchy of Luxembourg);

The Chairman and Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of 2015.

Second resolution

The meeting elected as statutory auditor:

Kohnen & Associés S.a r.l., 66, Rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg. The auditor shall remain in office until the close of the first accounting year.

Third resolution

The registered office of the company is fixed at 21, rue des Prés, L-8147 Bridel - Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg),

Ont comparu:

1) Van Heukelom Pretium Management SA, avec adresse professionnelle à 21, rue des Prés, L-8147 Bridel, Grand-Duché du Luxembourg, avec numéro de Registre de Commerce et des Sociétés en cours d'établissement

ici représentée par Vincent de Rycke, indépendant, demeurant professionnellement à Hautbellain, Grand Duché Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) Konifair Investments Sa.r.l., avec adresse professionnelle à 49, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec numéro de Registre de Commerce et des Sociétés en cours d'établissement

ici représentée par Vincent de Rycke, indépendant, demeurant professionnellement à Hautbellain, Grand Duché Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3) Perspectiva Sa.r.l., avec adresse professionnelle à 7, rue de l'Ecole, L-5716 Aspelt, Grand-Duché du Luxembourg, avec numéro de Registre de Commerce et des Sociétés B -144.227

ici représentée par Vincent de Rycke, indépendant, demeurant professionnellement à Hautbellain, Grand Duché Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

4) Daritos Sa.r.l., avec adresse professionnelle 34, Maison, L-9943 Hautbellain, Grand-Duché du Luxembourg avec numéro de Registre de Commerce et des Sociétés B - 120.586,

ici représentée par Vincent de Rycke, indépendant, demeurant professionnellement à Hautbellain, Grand Duché Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

5) Mme. Lital Paula J. Raeymaeckers, née le 6 juin 1979 à Anvers Belgique avec numéro de carte d'identité 590-2389785-22 domiciliée Theofiel Rijnlaan, 26, 2640 Mortsel, Belgique,

ici représenté par Vincent de Rycke, indépendant, demeurant professionnellement à Hautbellain, Grand Duché Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les prédites procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "SME Investment Holding S.A. ".

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt ci-après.

Art. 3. La Société peut effectuer toute transaction consistant en prise de participation dans des entreprises et sociétés de toute sorte, à Luxembourg ou à l'étranger, de quelque forme qu'elle soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations. En plus, elle pourra effectuer l'acquisition de valeur mobilières et droits de toute nature par participation, contribution, souscription, achat ferme ou sous forme d'option ou de toute autre manière y compris l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de tous brevets et licences ainsi que de toutes opérations directement ou indirectement liées à l'objet social ci-dessus, en particulier par la voie d'emprunt de fonds avec ou sans garantie et en toutes devises, par l'émission d'obligations qui peuvent être convertibles et/ou subordonnées ou par l'émission de notes et en accordant des prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a pris des participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers que la Société estimera utiles à l'accomplissement de son objet. La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations qui peuvent être cotées en bourse.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et conformes à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le conseil d'administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le conseil d'administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la société qui a les pouvoirs d'engager la société par des actes de gestion journalière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille euro (EUR 150,000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euro (100.-) chacune.

Les actions sont réparties en deux classes d'actions:

- a) 1.425 actions de Classe A qui sont des Actions ordinaires; et
- b) 75 actions de Classe B qui sont des actions Actions privilégiées sans droit vote

Les actions de catégorie B sans droit de vote donnent droit à un dividende privilégié de 5 % (cinq pour cent) de la valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000.-);

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 6. Les actions seront nominatives. Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires. Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront réalisés dans les termes et conditions déterminés à l'avance par les actionnaires. La cession sera réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera

datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad'hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le troisième jeudi du mois de juin à 14h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Chaque Action A donne droit à une voix. Les Action B n'ont pas de droit de vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre actionnaire comme mandataire. Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à l'unanimité de tous les actionnaires.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée ou déposé en main propre contre signature, au moins vingt et un jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publiée conformément à la Loi. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus dans deux groupes d'administrateurs A et B par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des unanime des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite/démission, ou pour quel qu'autre cause, les actionnaires pourront se réunir et pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le président s'assurera que les projets de procès verbaux des conseils d'administration circuleront en-dehors 7 jours auprès des autres administrateurs pour approbation et signature. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées d'actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales les actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins trois jours ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter par un autre administrateur mandaté en le désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les administrateurs sont présente ou représentée par procuration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au regard de toute matière liée directement ou indirectement aux propriétés intellectuelles, les décisions devront être prises à l'unanimité de tous les administrateurs. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par tous les administrateurs.

Art. 14. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec les objectifs de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions de la Loi.

Le conseil d'administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de l'administration des affaires de la Société.

Art. 15. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et d'affaires de la société (y compris le droit d'agir comme dû mandataire) et ses pouvoirs concernant la politique et des objectifs de la société à une ou plusieurs personnes physiques ou sociétés qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui, si le conseil d'administration l'autorise, pourront sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs par acte notarial ou procuration sous seing privé.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A de la société avec la signature d'un administrateur du groupe B de la société.

Art. 17. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments; ainsi que la durée de son mandat.

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

Dans les limites prévues par la Loi, l'Assemblée Générale des actionnaires déterminera sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, comment les résultats annuels seront répartis.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la Loi. Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que le lieu de paiement.

Art. 20. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les actionnaires. Si la Société entre en liquidation volontaire, la liquidation sera conduite conformément aux dispositions prévues par la Loi. Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société, après sa dissolution, est réputée continuer d'exister pour les besoins de la liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Après paiement ou suite à la création de provisions suffisantes pour toutes les dettes et charges de la Société et dépenses de liquidation, les produits de la liquidation serviront en premier lieu au remboursement de l'apport des actions B sans droit de vote, le solde étant distribué entre les actions A et les actions B.

La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations et conformément aux dispositions prévues par la Loi.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires soumise à l'approbation unanime de tous les actionnaires.

Art. 22. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.
- 3) Le premier Président du Conseil d'Administration pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

Van Heukelom Pretium Management SA	675 actions A.
Konifair Investments S a.r.l.	225 actions A
Perspectiva S a.r.l.	225 actions A
Daritos S a.r.l.	225 actions A
Madame Lital Raeymaeckers	75 actions A
Van Heukelom Pretium Management SA	75 actions B
Total:	1.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150,000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 2.500.-.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs et président les personnes suivantes:

Administrateur A et Présidente:

- Mme. Lital Paula J. Raeymaeckers né le 6 Juin 1979 à Anvers, Belgique domicilié Theofiel Rijnlaan, 26, 2640 Mortsel, Belgique.

Administrateurs du groupe A:

- Linda Van Heukelom, né le 14 Avril 1957 à Wilrijk, Belgique domicilié professionnellement Van Putlei, 11, 2018 Anvers, Belgique

- Henk Kuijt, né le 11 août 1958 à Enschede, Pays Bas domicilié professionnellement Van Putlei, 11, 2018 Anvers, Belgique

Administrateurs groupe B:

- Pierre Delandmeter, né le 26 Mars 1959 à Uccle (Belgique) domicilié professionnellement 8-10 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Vincent de Rycke, né le 22 Mars 1973 à Gent (Belgique) domicilié 34, Maison, L-9943 Hautbellain (Grand-Duché de Luxembourg);

La présidente et les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée a élu comme commissaire aux comptes:

Kohnen & Associés S.à r.l., 66, Rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg. Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à la clôture du premier exercice comptable.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à 21 rue des Près, L-8147 Bridel, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. DE RYCKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/241. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015041/496.

(100008834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Misys Overseas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.713.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.849.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique le 12 janvier 2010

Il en résulte que la décision de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la Société a été annulée avec effet au 23 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010016266/16.

(100009814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

—
Suite à un transfert de parts intervenu en date du 1^{er} décembre 2009, First Data Corporation, une société de l'Etat du Delaware avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, a cédé deux cent sept (207) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune de FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l. à CanPay Holdings, Inc., une société de l'Etat du Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Erik WILMS

Gérant

Référence de publication: 2010016267/16.

(100009820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

—
Suite à un apport intervenu en date du 1^{er} décembre 2009, CanPay Holdings, Inc., une société de l'Etat du Delaware avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 Delaware, Etats-Unis, a cédé deux cent sept (207) parts sociales de FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l. d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune à FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG V. S.à r.l., avec siège social à 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146605.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Erik WILMS

Gérant

Référence de publication: 2010016268/16.

(100009822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Hydratec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 39.177.

EXTRAIT

Le conseil d'administration du 21 octobre 2009 accepte la démission de M. Jacques Fabbri de sa charge de président du conseil d'administration et nomme pour le remplacer Monsieur Francis Gehl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010016269/13.

(100009855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Barclays Themis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.477.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 16 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 16 décembre 2009 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010016271/22.

(100009865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Barclays Alpheus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.422.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 16 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 16 décembre 2009 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010016272/22.

(100009881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pollux Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.069.

—
Beschlüsse der Aktionärin vom 8. Dezember 2009

1. Herr Pietro LONGO hat seine Mandate als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates niedergelegt.

2. Herr Frank PLETSCHE, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 15. Juli 1974 in Trier, Deutschland, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt worden.

3. Herr Gérard BIRCHEN, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg), am 13. Dezember 1961, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte vorbenannt, ist zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates, bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013, ernannt worden.

Luxemburg, den 19 Januar 2010.

Für gleichlautende Mitteilung

Für Pollux Finance AG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010016276/22.

(100010178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Planalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.431.

—
Auszug des Generalversammlungsprotokolls sowie des Verwaltungsratsprotokolls vom 4. Dezember 2009

1. Herr Pietro LONGO hat seine Mandate als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates niedergelegt.

2. Herr Frank PLETSCHE, Geschäftsführer, geboren am 15. Juli 1974 in Trier (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt worden.

3. Herr Gérard BIRCHEN, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg), am 13. Dezember 1961, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte vorbenannt, ist zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates, bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013, ernannt worden.

Luxemburg, den 19 Januar 2010.

Für gleichlautende Mitteilung

Für PLANALTO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010016277/22.

(100010174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Sandalfin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.932.

—
*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du
conseil d'administration tenue au siège social en date du 10 décembre 2009*

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Paul WEIDIG de son poste d'administrateur.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

SANDALFIN S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2010016282/16.

(100009757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Lux-Woodcraft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, 26, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.663.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 7. Dezember 2009

Es wurde wie folgt entschieden:

- Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 19. November 2009, den Sitz der Gesellschaft von L-9944 Beiler, Duarrefstrooss 39, nach L-9944 Beiler, Duarrefstrooss 26 zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 15. Januar 2010.

Für LUX-WOODCRAFT A.G., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2010016288/16.

(100009546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Art Press Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 106.178.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société en date du 20 Janvier 2010.

1. La démission de James Body comme étant gérant à été acceptée avec effet au 15 Janvier 2010.

2. Patrick Dierckx, né le 25 mars 1952, Antwerpen, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé comme étant gérant avec effet au 15 janvier 2010.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016611/17.

(100010869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Tradegro S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: GBP 36.071.420,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.807.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 30 décembre 2009 que:

- Praxis Nominees Limited, ayant son siège social au suite 13 and 15, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, St Peter Port, GY1 4NA Guernsey a transféré l'intégralité des parts sociales (1) à Tradegro Holdings Limited ayant son siège social au 36 Stellenberg Road, Parow Industria, 7490 South Africa, enregistrée auprès du Registre de l'Afrique de Sud sous le numéro 1921/006793/06.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010016612/17.

(100010877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

PHM Holdco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.685.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"PHM Topco 12 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, constituted today by the undersigned notary,

represented by Mr Raphaël PONCELET, manager, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "PHM Holdco 12 S.à r.l.'.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid

as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their share holding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "PHM Topco 12 S.a r.l.", prenamed, has subscribed for all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg;
 - b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Raphael PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"PHM Topco 12 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, gérant, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "PHM Holdco 12 S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "PHM Topco 12 S.à r.l.", prénommée, a souscrit à la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

17231

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 janvier 2010. Relation: EAC/2010/568. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010015040/338.

(100008827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Cofis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.695.

Le bilan au 30 septembre 2009 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010017441/11.

(100011142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017442/10.

(100011449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Cuauhtemoc S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.577.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme CUAUHTEMOC S.A. en vertu de laquelle la société CUAUHTEMOC S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 15 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 janvier 2010.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Marco RIES

Référence de publication: 2010016701/15.

(100010291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.414.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017443/10.

(100011448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017445/10.

(100011445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017446/10.

(100011443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

MENUISERIE DeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.817.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010017535/9.

(100011172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.
